



Maintenant et demain

L'excellence dans tout ce que nous entreprenons

Régime enregistré d'épargne-invalidité

Aider les personnes handicapées à épargner pour l'avenir

Les résidents canadiens âgés de moins de 60 ans qui ont droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées peuvent ouvrir un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) et recevoir de l'argent du gouvernement du Canada afin d'encourager l'épargne.



Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité

La **Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité** est une subvention de contrepartie que le gouvernement verse dans le REEI. Le montant de la subvention est établi selon les cotisations au REEI et le revenu familial du bénéficiaire. Le gouvernement versera une subvention maximale de 3 500 \$ annuellement jusqu'à une limite cumulative de 70 000 \$.

Bon canadien pour l'épargne-invalidité

Le gouvernement versera également le **Bon canadien pour l'épargne-invalidité** d'une valeur maximale annuelle de 1 000 \$ dans le REEI des Canadiens à faible revenu et à revenu modeste, jusqu'à une limite cumulative de 20 000 \$. Il n'est pas nécessaire de cotiser au REEI pour recevoir le bon.

Les subventions et les bons sont versés jusqu'à ce que le bénéficiaire atteigne l'âge de 49 ans.

Pour savoir si vous êtes admissible :

1 800 O-Canada (1-800-622-6232)

ATS : 1-800-926-9105

www.epargneinvalidite.gc.ca